Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20261014-202694-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 14 Octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 Octobre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, HYLKEMA Mirjam, FIEYRE Clémence, JEHANNO David.

Procurations : Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal.

Désignation du secrétaire de séance
M. Eric BEUVE est désigné comme secrétaire de séance.

Vente bande de terrain à M. Axel FAUCHEUX.

M. Eric BEUVE, Adjoint, fait part au Conseil de la demande de M. Axel FAUCHEUX en vue d'acquérir une bande de terrain, d'environ 40 m² devant sa propriété, appartenant à la commune, à Guérignan.
Il précise que la commune doit se positionner sur le principe et le prix au m² afin de permettre à M. Axel FAUCHEUX de se positionner et d'engager la démarche auprès d'un géomètre, l'ensemble des frais d'acquisition étant à sa charge.
Enfin, il souligne que l'avis des domaines devra être sollicité, une fois le document d'arpentage établi, et le déclassement du domaine public, de la bande ainsi définie, devra être fait.
Dès lors, il sollicite le Conseil sachant que la commission urbanisme, du 30 septembre dernier, préconise de fixer à 10 € le m² compte tenu qu'il s'agisse de terrain constructible.

Compte tenu de l'emplacement et l'absence d'impact sur la voirie communale et la sécurité en termes de circulation, le Conseil, après en avoir échangé et à l'unanimité

ACCEPTE le principe de la vente d'une bande de terrain au prix de 10 € le m², avant avis des domaines.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 26 octobre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 26 octobre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance